



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6090031

N/REF : 30/07/2026 15H01 C:002640 I:17766
V/REF : G16249
V/Email reçu le Jeudi 30/07/2026 à 15H01

SELON DEVIS N° 6060006

V/REF.IMM. ALH-129

IMMEUBLE : MINGUETTES 2

2/4/6/8/10, AV. DIVISION LECLERC
69200 VENISSIEUX

ALLIADE HABITAT
Dir.Maitrise Ouvrage
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 03 Septembre 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 6 AV DIV LECLERC - LOGEMENT MME REMAN TEL 0663400742 OU
0478677772 AU 10EME ETAGE

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 6060006 du 02/06/2026 d un montant de
Donneur d'ordre : Mme S. FOLIO

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

INTERVENTION DU 19/08/2026 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS 6060006
CONCERNANT LE REMPLACEMENT COMPLET D'UN TABLEAU 1 RANGÉE AINSI QUE
L'ENSEMBLE DES COMPOSANTS NÉCESSAIRES A LA BONNE PROTECTION DES
PERSONNES ET DES EQUIPEMENTS AVEC REPRISE COMPLETE DU CABLAGE DES LIGNES
DU TABLEAU, CELLES-CI ÉTANT INITIALEMENT CABLÉES EN NEUTRE COMMUN, AFIN
D'INDIVIDUALISER TOUS LES CIRCUITS.

TEST INSTALLATION, INSTALLATION OK

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 31/08/26 à 15H12 Mme S. FOLIO

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U.	HT
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	33,55	33,55
1,00	EL1200-H.MO separation ligne neutre comm	36,79	36,79
1,00	EL1060-Rempl.Tableau Electrique Complet	595,22	595,22



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6090031

TOTAL H.T.	665,56
T.V.A. a 10,00%	66,55
TOTAL T.T.C.En EURO	732,11

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

DIR. MAITRISE OUVRAGE
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON 7EME ARRONDISSEMENT
Emetteur : Christophe GAULIN

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

3007 - 1501.

Prestation				
DEVIS N° 6060006, Prestation à réaliser pour le 30/08/2026				
Votre contact : Christophe GAULIN				
(VENISSIEUX Division(0129 - 20 - 01) 2/4/6/8/10 AVUE DIVISION LECLERC 69200 VENISSIEUX				
	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
190 - ELECTRICITE 2/4/6/8/10 AVUE DIVISION LECLERC 69200 VENISSIEUX	665,56	1,00 FOR	665,56	10,00%
Total HT			665,56 €	
Total TVA			10,00%	66,56 €
Total TTC				732,12 €

Virement CE
30 jours réception fact. (*)
(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR